

14 JUILLET

Siège social : 17 Rue Rabelais 37500 CHINON

Société par actions simplifiée, au capital de 1000 €

R.C. TOURS 888 791 142

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille **vingt cinq** ,
Le **01 Mars 2025**
à 10 heures.

La soussignée, Madame Méryem Maris Suzanne GROBETIS, associée unique de 14 JUILLET, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de **1000€**, divisé en **100** actions de **10€** chacune, a pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 « siège social » des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du Président actuel, accepte le transfert du siège de la société au :

17 Rue Rabelais 37500 CHINON

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé 17 Rue Rabelais 37500 CHINON

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président associé unique.

GROBETIS Meryem
Associée Unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a smaller 'M' and a flourish.

